

Lutte de classe

Chômage partiel : unité du gouvernement, du patronat et des dirigeants syndicaux contre les travailleurs !

(Ou quand un mois de chômage partiel = 461,37 euros nets !)

Le chômage partiel : une aubaine pour les patrons encouragée à y recourir par un accord scélérat signé vendredi 20 décembre entre d'une part le gouvernement et le patronat, et d'autre part, par les dirigeants de la CFDT, la CFTC et FO. La CGT n'y est pas opposée, elle reproche uniquement au gouvernement et au patronat d'avoir « *refusé d'intégrer les primes d'ancienneté ou de travail posté dans le salaire de référence servant au calcul de l'indemnisation* », je cite.

Rappelons qu'absolument rien ne peut justifier une baisse du salaire en cas de chômage partiel, lorsque parallèlement l'entreprise en profite pour écouler ses stocks, compte tenu que ce stock a été constitué lorsque les ouvriers travaillaient à plein temps, donc à temps de travail complet doit correspondre un salaire complet. N'oublions pas que le salarié AVANCE à son patron la marchandise qu'il met à sa disposition et qu'il consomme, sa force de travail. Rien ne peut le justifier non plus, lorsqu'elle a engrangé des profits pendant des années, mais il était inutile de le préciser.

On pourrait rétorquer que lorsqu'un salarié est en chômage partiel, il produit moins et que malgré tout il recevra un salaire complet quand il aura repris le travail à temps complet. C'est normal puisque le temps de travail nécessaire à la production d'une marchandise est constant et ne varie pas en fonction du carnet de commandes de l'entreprise. Nous y reviendrons plus loin.

Le salaire correspond au temps de travail que doit fournir l'ouvrier pour renouveler ses moyens de subsistance (et sa force de travail), tout le travail qu'il fournit au-delà ne lui est pas versé et tombe dans l'escarcelle du capitaliste. C'est le temps de travail socialement nécessaire à la production d'une marchandise qui en détermine la valeur. En réduisant le salaire d'un ouvrier sous un prétexte quelconque, c'est la valeur de sa force de travail que les patrons réduise, ce qui se traduit par une amputation de ses moyens de subsistance, dit autrement, plus le salaire est bas moins on consommera.

Considérons qu'il faut 8 heures de travail pour produire une tonne d'acier, que cet acier soit produit au cours d'une journée de travail de 8 heures d'affilées ou étalée sur deux jours et deux demi-journées de 4 heures, elle renfermera toujours la même force de travail, soit 8 heures de travail. Si l'on ne produit que 500 kilos d'acier au lieu d'une tonne en une journée dans les mêmes conditions, le profit du capitaliste diminuera et si on contraire on produit davantage, son profit augmentera, mais sans que le patron augmente le salaire des ouvriers, alors que dans le premier cas il sera tenté de le baisser.

La baisse d'activité d'une entreprise se traduit généralement par une baisse du profit du capitaliste. En versant une allocation horaire entre 2,13 et 2,44 euros aux patrons des entreprises qui entendent mettre au chômage partiel leurs salariés, Sarkozy leur assure le maintien de leurs profits et subventionne le chômage partiel qu'il encourage par la même occasion.

Il justifie cette mesure en expliquant qu'il comprend que les patrons ne peuvent pas verser des salaires à des salariés qui ne produisent rien, ce qui est faux, car en réalité il faut prendre en considération l'ensemble du procès de production (ou du capital engagé) qui rapporte forcément des profits aux capitalistes, à moins de vouloir les faire passer pour des philanthropes. Sarkozy procède donc par abstraction en isolant la période pendant laquelle l'entreprise n'a pas de commandes ou trop de stock pour justifier l'argent qu'il leur verse.

Et si maintenant l'entreprise n'est plus en mesure de dégager du profit pour survivre, si elle n'est plus concurrentielle sur le marché : qu'elle disparaisse ! A l'inverse, la seule position que l'on peut avoir ne peut consister qu'à vouloir sauver les entreprises en difficulté et leurs patrons avec... comme Sarkozy a volé au secours des banques. C'est ce que vous préconisez camarades ? Par humanisme, par exemple ?

La seule question qui se trouve alors posée aux travailleurs, c'est la nécessité d'exproprier les capitalistes, de prendre le contrôle de la production des richesses et de produire en fonction des besoins de la

population, et de procéder à leur répartition entre tous les producteurs. Que la période entre la disparition des entreprises, donc la montée du chômage, et le moment où les travailleurs exproprièrent les capitalistes, soient longues et douloureuses, insupportables pour les travailleurs qui en sont victimes, est un fait inévitable et nous en avons parfaitement conscience, dites-vous bien que dans le cas contraire ils n'auraient aucune raison de vouloir s'en prendre directement à la propriété privée des moyens de production et de chercher une issue politique pour en finir avec cette situation. Voulez-vous vous transformer en curés ou jouer le même rôle ?

Vous voudriez peut-être qu'il soit possible de changer le monde tout en le conservant tel qu'il est depuis plus de deux siècles ? Vous voudriez que le prolétariat tire les enseignements d'une expérience en lui évitant de la vivre intensément, en lui rendant la vie la plus douce possible ? Ce serait alors ne rien avoir compris ! Y compris à la vie en générale. Je veux bien vivre plus longtemps, mais surtout je ne veux pas vieillir ! Voilà à quoi conduit ce raisonnement de philistin petit-bourgeois qui n'a sans doute pas besoin de souffrir pour subvenir à ses besoins.

Il y a donc quelque chose de machiavélique ou de criminel derrière la généreuse intention qui consiste à vouloir à tout prix soulager les travailleurs des conséquences de la crise du capitalisme, qui plus est et surtout par le biais de l'intervention de l'Etat et du gouvernement qui continue parallèlement de détruire tous nos acquis et droits sociaux, sachant très bien que tous les travailleurs ne sont pas confrontés aux mêmes difficultés, même si finalement la crise n'épargnera personne.

Revenons au chômage partiel.

Dans les autres cas de figure, rien ne peut justifier la baisse des salaires du point de vue des intérêts des travailleurs qui n'ont pas à supporter les conséquences de la survie du système capitaliste.

Qu'il s'agisse d'un capitaliste isolé ou de l'ensemble du système capitaliste, à partir du moment où il est faillite, il doit disparaître ! Se placer sur un autre terrain conduit infailliblement à s'adapter aux besoins du capitalisme, à prendre en considération ses intérêts, c'est ce qu'on fait ici les dirigeants syndicaux. On attend impatiemment un communiqué des différents partis ouvriers pour dénoncer cet accord infâme qui est le produit de la collaboration de classes. Ne sont-ils pas les premiers à dénoncer la baisse du capital variable par rapport au capital constant ?

N'en doutons pas, cet accord va encourager les patrons à recourir massivement au chômage partiel, et ce ne seront pas les prétextes qui leur manqueront.

Il n'est pas interdit de penser que la quasi-totalité des patrons pourraient concevoir de se passer de leurs salariés pendant un ou plusieurs jours sous des prétextes divers aussi souvent qu'ils le décideraient, ce qui leur permettrait de réduire leurs coûts salariaux et de garantir leurs profits.

Imaginez un travailleur payé 5 euros de l'heure, laissons de côté pour cette démonstration les cotisations sociales improprement dénommées patronales. Si notre ouvrier ne perçoit que 60% de son salaire, il va recevoir 3 euros, le patron en économisera 2. Le patron déboursa donc 3 euros, mais il recevra de l'Etat disons 2 euros, du coup, il n'en déboursa plus qu'1 pour son ouvrier en chômage partiel. Donc au lieu de sortir 5 euros de l'heure, il n'en sort donc plus qu'1, en réalité encore moins.

Cet accord prévoit que les heures de chômage partiel seront indemnisées sur la base de 60% du salaire horaire brut, au lieu de 50%, avec une rémunération horaire minimale portée de 4,42 aujourd'hui à 6,84 euros, apprend-on.

Faites le calcul : 6,84 euros x 7 heures = 47,88 euros x 22 jours = 1053,36 euros bruts, soit en dessous du smic ! Ils ne sont pas partenaires pour rien !

1053,36 euros x 60% = 632,016 euros bruts. Si on enlève disons 27% au titre des cotisations sociales : 632,016 - 170,644 = 461,372 euros nets. Vous êtes trop bon mes princes !

La valeur du temps de travail de notre ouvrier est répartie sur l'ensemble de son temps de travail ou de présence dans l'entreprise, même si dans la journée il y a des moments où son activité est improductive, par exemple quand il fait une pause ou va aux toilettes. S'il y a des heures où il coûte 5 euros à son patron et d'autres où il coûte 1 euro seulement, le **coût moyen de sa force de travail** diminue si l'on prend comme

référence un mois ou une année de travail. Donc par ce biais, ce que le patronat n'a pas réussi à obtenir par ailleurs, par exemple la liquidation du Smic ou du salaire minimum par branche, il obtient là satisfaction.

Pour reprendre l'exemple de l'acier, si son prix de vente sur le marché a baissé et que le profit de notre capitaliste s'en trouvera diminué (ce qui n'est pas forcément le cas), il compensera en partie ou en totalité cette perte en rognant sur le prix de la force de travail qu'il a déboursé pour produire son acier grâce au chômage partiel et à la subvention qu'il aura touchée de l'Etat, et si le prix de l'acier n'a pas bougé, il sera gagnant sur tous les tableaux et augmentera ses profits, il pourra aduler Sarkozy, le président des patrons et des rentiers !

Avec l'annualisation du temps de travail ils bénéficiaient déjà d'une certaine souplesse dans l'emploi de leur main d'oeuvre, avec la banalisation du chômage partiel, ils peuvent adapter au plus juste le fonctionnement de leurs entreprises en renvoyant chez eux leurs salariés quand ils n'en ont pas besoin, et les siffler pour qu'ils reviennent bosser uniquement quand c'est nécessaire, le must quoi pour les patrons, il y a fort à parier que même les capitalistes chinois vont les jalouser !

Ils pourront tester le fonctionnement de leur entreprise pendant un nombre réduit de jours travaillés, et si par chance elle tournait normalement et produisait suffisamment, il n'y aurait plus qu'à en tirer la conclusion qui s'impose et virer les salariés inutiles ou renouveler l'expérience à la première occasion.

Les dirigeants syndicaux ont capitulé une fois de plus devant le sacro-saint patron maître de ses esclaves, devant le capitalisme.

Pour résumer ce qui a été dit précédemment, sans avoir besoin de réfléchir longtemps on peut facilement imaginer ce qui va passer dans la tête des patrons :

- Mon carnet de commande est maigre et je n'ai pas besoin de tout mon personnel pour faire face à la demande en ce moment : chômage partiel ;
- J'ai conservé tous mes salariés car ils ont de l'expérience et j'ai absolument besoin d'eux, mais en ce moment il n'y a pas trop de boulot : chômage partiel ;
- Si je me débrouille bien, j'augmente la productivité afin de produire autant en moins de temps, et quand on aura atteint notre objectif : chômage partiel ;
- Je n'ai pas encore écoulé tous mes stocks et cela me coûte de l'argent : chômage partiel ;
- Je ne suis pas un patron trop con, après avoir fait faire des heures supplémentaires subventionnées par l'Etat à mes braves salariés, je pourrais leur raconter qu'une commande a été annulée, personne n'ira vérifier : chômage partiel ;
- Je pourrais simuler un problème passager de trésorerie et le refus des banques de m'accorder un nouveau crédit : chômage partiel ;
- Traditionnellement cette période de l'année dans notre secteur d'activité correspond à un creux : chômage partiel ;
- Mon banquier m'a dit de faire un effort et demander de réduire mes frais, c'est l'occasion ou jamais de lui montrer que je sais saisir les opportunités qui se présentent : chômage partiel ;
- Etc., etc., etc.

C'est formidable d'avoir des salariés taillables et corvéables à merci : on en a besoin, on les fait bosser comme des esclaves, on n'en a moins besoin, on les met au chômage partiel, on n'en a plus besoin on les vire, ainsi on peut gérer notre masse salariale au jour le jour à notre gré, c'est très flexible et très pratique, on en avait rêvé mais on ne penserait pas que cela se réaliserait un jour. Après la déréglementation du temps de travail, c'est l'ensemble du contrat de travail qui est ainsi foulé aux pieds.

(source : *La Tribune* 19.12)